

ÉVÈNEMENTS GÉNÉRAUX.

22 DÉCEMBRE 1851. — La France est encore sous l'émotion des grands événements qui viennent de s'accomplir, et des derniers efforts de l'anarchie expirante. Mais le grand triomphe électoral de Louis-Napoléon, en consolidant le pouvoir dans ses mains, rassure les esprits et ranime la confiance publique. Le gouvernement poursuit son œuvre de réparations et de réformes.

La section d'administration de la commission consultative est divisée en trois comités, chargés :

Le premier, de l'examen des affaires ressortissant aux ministères de l'intérieur, de la justice et de l'instruction publique ;

Le second, de l'examen des affaires concernant les ministres des travaux publics et des affaires étrangères ;

Le troisième, de l'examen des affaires appartenant aux ministères des finances, de la guerre et de la marine.

23. — Lord Palmerston se retire du ministère anglais. La retraite forcée de ce célèbre homme d'Etat et le bruit d'une descente armée de la France sur les côtes anglaises font sensation en Europe, en Angleterre principalement.

24. — Le décret du 8 décembre, qui ordonne la suppression des bagnes, et la transportation successive des forçats, reçoit une exécution immédiate. 500 forçats sont expédiés de Brest à Cayenne, où va être fondée une colonie pénitentiaire.

31. — La commission consultative se rend en corps à l'Elysée, pour remettre, entre les mains de Louis-Napoléon, l'extrait du procès-verbal constatant le vote national sur le plébiscite du 2 décembre.

1^{er} JANVIER 1852. — Des *Te Deum* sont chantés dans toutes les églises de France, en action de grâce, pour l'élection de Louis-Napoléon. Le prince assiste, entouré de toute sa maison, à la cérémonie religieuse qui a lieu, à cette occasion, à l'église Notre-Dame de Paris. Les réceptions officielles des corps constitués ont ensuite lieu avec solennité dans le palais des Tuileries, où le Prince-Président va établir désormais sa résidence.

3. Un décret présidentiel décide que les monnaies d'or, d'argent et de bronze porteront sur la face l'effigie du Président de la République, et en légende, Louis-Napoléon Bonaparte. Sur le revers, seront gravés les mots : République française, et au milieu d'un encadrement de feuilles de chêne et de laurier, la valeur de la pièce et l'année de la fabrication. La tranche des pièces de 20 fr. et de 5 fr. portera ces mots en relief : *Dieu protège la France.*

3. — Concession du chemin de fer de Lyon à Avignon à la compagnie des maîtres de forges. Décret qui ordonne l'établissement d'un chemin de fer de ceinture autour de Paris, pour relier toutes les gares de nos grandes lignes.

10. — Promulgation, par l'empereur d'Autriche, de plusieurs patentes, en vertu desquelles les institutions du 4 mars 1849, et les droits fondamentaux sont abrogés, pour faire place à une nouvelle organisation politique.

10. — Des arrêtés de police, qui s'étendent à tous les départements, ordonnent d'effacer les inscriptions placées, en 1848, sur les monuments publics et d'abattre les arbres dits *de liberté*.

10. — Pour prévenir toute cause de troubles, le gouvernement décrète, par catégorie, ou la déportation, ou l'expulsion, ou l'éloignement momentané du territoire français, d'un certain nombre d'anciens représentants.

12. — Un décret prononce la dissolution de toutes les gardes nationales de France. Celle de Paris sera seule réorganisée immédiatement sur de nouvelles bases. Le général Lawœstine en est nommé commandant supérieur.

Mort du maréchal-général Soult. Ses obsèques, aux Invalides, donnent lieu à une importante cérémonie militaire.

17. — Le *Moniteur* publie, précédé d'un remarquable préambule, la constitution donnée à la France par Louis-Napoléon, conformément aux termes du plébiscite du 2 décembre 1851, accepté par la nation dans son vote du 20 du même mois.

18. — L'organisation de la cour des comptes, modifiée par décret du 2 mai 1848, est rétablie sur les bases fixées par le décret organique de 1807.

22. — Création d'un ministère d'État. M. de Casabianca est nommé ministre d'État.

23. — En vertu d'un décret présidentiel, les membres de la famille d'Orléans, leurs descendants, ne pourront posséder aucuns meubles et immeubles en France; ils devront avoir vendu tous les biens qui leur appartiennent dans le délai d'un an.

Un autre décret ordonne la restitution au domaine de l'État, des biens meubles et immeubles, qui sont l'objet de la donation faite le 7 août 1850 par le roi Louis Philippe. Le douaire de 300,000 fr. alloué à la duchesse d'Orléans est maintenu.

23. — Organisation du conseil d'État. Nomination des conseillers, maîtres des requêtes et auditeurs. Le ministère de l'agriculture et du commerce est supprimé et réuni au ministère de l'intérieur.

26. — Nomination de 72 sénateurs. Le prince Jérôme Bonaparte est nommé président du Sénat.

18. — L'église Sainte-Geneviève, connue sous le nom de Panthéon, est rendue au culte catholique.

Les ouvriers anglais se mettent en grève à l'instigation des chefs socialistes réfugiés à Londres.

3 FÉVRIER. — Organisation du ministère de la police, confié à M. de Maupas.

3. — M. Delangle est nommé procureur général à la cour de cassation, en remplacement de M. Dupin, démissionnaire.

Ouverture du Parlement anglais.

Protestation des exécuteurs testamentaires de Louis-Philippe contre le décret du 23 janvier.

4. — Réunion du congrès douanier allemand.

5. — Publication du décret organique pour l'élection des députés au corps législatif. L'élection est fixée au 29 février. Réception de M. de Montalembert à l'académie française.

5. — Tentative d'assassinat sur la personne de la reine d'Espagne. La blessure, heureusement, est sans gravité. Le régicide est promptement jugé et exécuté.

11. — Nomination des neuf inspecteurs généraux de la police.

15. — La publication du *Moniteur des Communes* est substituée à celle du *Bulletin des Lois* dans les communes rurales.

16. — Décret qui porte qu'à l'avenir l'anniversaire du 15 août sera seul reconnu et célébré comme fête nationale.

18. — Décret organique sur la presse.

24. — Changement de ministère en Angleterre.

26. — Un décret rend aux tribunaux correctionnels tous les délits dont la connaissance est attribuée aux cours d'assises, sauf les rares exceptions prévues par la loi.

Réorganisation du travail dans l'intérieur des prisons.

Les conseils de guerre fonctionnent activement et prononcent à l'égard des insurgés soumis à leur juridiction.

28. — Organisation du crédit foncier.

29 et 1^{er} MARS. — Election des députés au corps législatif. Résultats généraux satisfaisants.

2. — Vaste conspiration démagogique découverte à Rome. Arrestation et punition des conspirateurs.

6. — Le sénat et le corps législatif sont convoqués, par décret, pour le 29 mars.

L'Angleterre, toujours en proie à des craintes d'invasion, arme ses côtes.

8 — L'échange de quelques notes diplomatiques entre la France,

d'une part, la Suisse et la Belgique de l'autre, donne lieu à des bruits de guerre non fondés.

9. — Mort à Vienne (Autriche) du maréchal Marmont, duc de Raguse.

10. — Nomination de M. Billaut à la présidence du corps législatif.

10. — Décret qui modifie la loi de 1850 sur la hiérarchie du corps enseignant et la nomination de ses membres.

Mort d'Armand Marrast, ancien membre du gouvernement provisoire de 1848, maire de Paris et président de l'assemblée constituante.

14. — Conversion des rentes 5 0/0 sur l'Etat. Un décret ordonne ou le remboursement au pair de ces rentes, ou leur réduction en 4 1/2, au choix des porteurs de titres.

Bruits de fusion entre les deux branches de la maison de Bourbon. Ces bruits sont dénués de fondement.

Crise politique à Constantinople. Conflit entre la sublime Porte et le vice-roi d'Egypte au sujet de la concession du chemin de fer d'Alexandrie et du tribut annuel à payer par le pacha.

Défection et fuite de Rosas. Vaincu dans une bataille sanglante, il quitte les Etats Argentins pour venir, avec sa fille, se réfugier en Europe.

Le feu grisou occasionne, dans les houillères belges, de terribles accidents; un nombre considérable d'ouvriers sont asphyxiés.

16. — Publication du décret organique de la Légion-d'Honneur. Un autre décret décide la réunion du Louvre aux Tuileries, et ouvre, à cet effet, un crédit de 26 millions.

Le *Moniteur* publie le budget de 1852, lequel annonce des modifications assez importantes dans les droits d'octroi et dans l'impôt des boissons.

20. — Renouvellement des membres des tribunaux de commerce.

25. — Décret qui règle les travaux du sénat, du conseil d'Etat et du corps législatif.

26. — Décret sur la décentralisation administrative.

28. — Levée de l'état de siège dans tous les départements de la France continentale.

Décret qui ordonne que le *Code civil* reprendra la dénomination de *Code Napoléon*.

Décret qui autorise l'aliénation des bois de l'Etat jusqu'à concurrence de 25 millions de francs.

Décret qui règle l'organisation des sociétés de secours mutuels. Autre décret sur les chambres consultatives d'agriculture.

29. — Réunion solennelle du sénat et du corps législatif dans le palais des Tuileries. Discours d'installation du Prince-Président de la République.

Decret qui modifie le tarif des sucres.

Decret qui elevé les traitements des préfets, sous-préfets et conseillers de prefecture.

Decret qui dispose que les dotations des sénateurs seront conférées par decrets individuels.

Decret qui étend à tout ou partie des cantons ruraux la juridiction des commissaires de police.

30. — Prestation de serment des membres du sénat, du corps législatif et du conseil d'Etat. Refus de serment, protestation et démission de MM. Carnot, Cuvillier et Hénon, élus membres du corps législatif.

8 AVRIL. — Decret qui ordonne la refonte des monnaies de cuivre et de l'écu.

Prestation de serment et réunions solennelles de tous les membres des tribunaux et de tous les officiers ministériels.

Mort subite du prince de Schwartzemberg, premier ministre d'Autriche.

9. — Publication du nouveau plan d'études à suivre dans les lycées et collèges.

20. — Promulgation de la loi relative à la réhabilitation des condamnés.

Voyage du président en Sologne. Mort du maréchal Gérard. Le pourvoi des représentants de la famille d'Orléans, au sujet des décrets du 23 janvier dernier, est rejeté d'abord par le tribunal de première instance de la Seine, qui se déclare incompétent, et, ensuite, définitivement par le conseil d'Etat.

25. — Expedition en Kabylie, suivie de la soumission à peu près totale de cette vaste region africaine.

Des commissaires speciaux sont envoyés, par le Prince-Président, dans tous les départements où l'insurrection a éclaté à la suite du 2 décembre. Leur mission est de reviser les dossiers des détenus, et d'en élargir le plus grand nombre possible.

10 MAI. — Distribution solennelle des aigles à l'armée, par le Prince-Président de la République, en présence de 60 mille soldats et de 600 mille curieux réunis au Champ-de-Mars. Grandes fêtes militaires et civiles à cette occasion à Paris et dans la banlieue.

12. — Refus de serment par les officiers généraux éloignés du territoire. Lettres des généraux Changarnier, Lamoricière, Bedeau, Leflo.

Lettre du comte de Chambord pour conseiller aux légitimistes le refus de serment. Arrivée à Paris des chefs les plus influents de l'Algérie.

10^r JUIN. — Mariage de M. de Persigny, ministre de l'intérieur, avec Mlle Ney, fille du prince de la Moskowa.

6. — La reine Pomaré est détronée par une révolution aux Îles Marquises.

Découvertes de nouvelles richesses minérales aurifères en Australie (possessions anglaises).

8. — Sensation produite par la rupture des conférences relatives au renouvellement d'un traité de commerce entre la France et la Belgique, et par les publications de la presse à ce sujet.

Création des commissariats de police cantonaux :

20. — Dissolution du parlement anglais. Élections générales en Belgique.

Présentation d'un projet de loi relatif aux alcools, aux droits de mutations, et sur les papiers, voitures, chevaux et chiens. Ce projet est ensuite ajourné.

De grandes discussions s'élèvent entre certains organes de la presse, entre les membres du haut clergé, au sujet des auteurs classiques grecs et latins, que les uns veulent bannir des études, les autres conserver.

26. — Discussion et vote du budget de 1853 par le corps législatif. Discussion et adoption du projet de loi sur le renouvellement des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des conseillers municipaux. Discussion et vote des projets de loi relatifs aux chemins de fer de Paris à Cherbourg, de Lyon à la Méditerranée et de Bordeaux à Cette.

28. — Clôture de la session législative de 1852. Message présidentiel au corps législatif.

29. — Kossuth, Mazzini, Ledru-Rollin et les autres chefs de la démagogie réfugiés à Londres se remuent et adressent à l'Europe de nouveaux manifestes qui n'excitent que la pitié et le mépris.

8 JUILLET. — Clôture de la session du Sénat.

Bruit de complots à Paris et à Saint Omer. Quelques arrestations sont opérées.

Publication du sénatus-consulte organique réglant la constitution de l'Algérie.

18. — Voyage du Prince-Président à Strasbourg, à l'occasion de l'inauguration du chemin de cette ville. Ovation et fêtes dont le prince est l'objet.

Évasion du chérif Bou-Maza du fort de Ham.

Des chaleurs excessives occasionnent des cas nombreux d'hydrophobie, et les accidents qui en résultent déterminent l'emploi de mesures sévères pour la garde des chiens.

22. — Mort du maréchal Excelmans, grand-chancelier de la Légion d'Honneur. Le général comte d'Ornano lui succède dans cette dignité.

28. — MM. Drouyn de Lhuys, Magne et Fould sont nommés : le premier ministre des affaires étrangères, le second ministre des tra-

vaux publics et le troisième ministre d'État, en remplacement de MM. Turgot, Lefèvre-Duruflé et Casabianca, démissionnaires.

Des avertissements assez nombreux sont donnés aux journaux de Paris et de la province pour contraventions ou délits de presse.

1^{er} AOUT. — Élections des conseils généraux et d'arrondissements.

7. — M. Thiers et les principaux chefs de l'ancienne opposition parlementaire sont, par un décret, autorisés à rentrer en France.

15. — Fête nationale splendidement célébrée à Paris et dans toutes les provinces.

Mort du célèbre sculpteur Pradier et du comte d'Orsay.

Mgr l'archevêque de Paris fait un voyage en Allemagne.

30. — Un décret approuve le projet de construction, aux Champs-Élysées, d'un vaste édifice destiné à recevoir les expositions nationales et à servir aux cérémonies publiques.

6 SEPTEMBRE. — Réduction de 1/2 p. 0/0 du taux de l'intérêt des bons du Trésor. Remboursement à la Banque des 50 millions empruntés par l'État en 1848, et de 75 millions aux titulaires de rentes 5 p. 0/0 qui n'ont pas accepté la conversion décrétée.

8. — Le journal *le Corsaire* est supprimé par décret présidentiel.

16. — Départ du Prince-Président pour Bourges, Saint-Etienne, Lyon, Marseille, Toulon, Bordeaux et tout le midi, où sa marche n'est qu'une suite de triomphes et où sa présence attire et électrise les populations.

18. — Mort du duc de Wellington, le plus célèbre des généraux anglais.

22. — L'élévation en France des droits sur les houilles et les fontes belges met en émoi la Belgique. Le ministère se retire. Le roi convoque les chambres pour qu'il soit avisé.

La Banque foncière de Paris publie ses statuts approuvés par le gouvernement.

Inondation du Rhin.

26. — Découverte à Marseille d'une machine infernale destinée à attenter aux jours du Prince-Président.

14 OCTOBRE. — Retour du Prince-Président à Paris. Il y est accueilli avec enthousiasme par le peuple et l'armée.

16. — Mise en liberté d'Abd-el-Kader qui vient à Paris où il est l'objet de la plus flatteuse réception.

19. — Convocation du Sénat pour délibérer sur l'opportunité d'un changement dans la forme du gouvernement.

25. — Un emprunt de 50 millions contracté à Paris et à Londres par le ministre des finances de Turquie n'est pas ratifié par le sultan. Cette affaire donne lieu à une crise sérieuse à Constantinople.

4 NOVEMBRE. — Message du Président de la République au Sénat qui adopte la proposition de modifier la Constitution et de rétablir l'Empire en la personne de Louis Napoléon.

Mort du prince de Leutchemberg, fils du prince Eugène Beauharnais, gendre de l'empereur de Russie et parent de Louis Napoléon.

Un décret présidentiel convoque les électeurs de toutes les communes de France pour voter sur le plébiscite ayant pour effet le rétablissement de l'Empire. Le dépouillement du scrutin sera fait par le Corps législatif.

8. — Protestation du comte de Chambord contre l'avènement à l'Empire de Louis Napoléon ; elle produit peu de sensation. Manifestes violents et ridicules des chefs exilés de la démagogie contre cette élection.

18. — Réduction de l'armée de 400 à 370 mille hommes.

Le Prince-Président grâcie un grand nombre de condamnés politiques.

La Banque foncière de Paris est instituée *Banque de Crédit foncier de France* et étendra ses opérations à tous les départements.

Création d'une société de crédit mobilier.

2 DÉCEMBRE. — Le Sénat et le Corps législatif se rendent à Saint-Cloud où a lieu la proclamation officielle de l'Empire. Le recensement des votes de la France a donné 7,824,189 oui, contre 252,145 non. L'empereur, proclamé sous le nom de Napoléon III, fait son entrée solennelle aux Tuileries le 3 décembre. Décrets qui ordonnent que les lois, ordonnances, sénatus-consultes, arrêts et jugements seront promulgués au nom de l'Empereur ; que les sceaux et monnaies publiques porteront gravés les nom et titre de l'Empereur.

5. — Crise ministérielle en Angleterre et en Espagne.

18. — Reconnaissance officielle du nouvel Empereur par l'Angleterre, l'Espagne, la Belgique, l'Italie et autres États.

Le Sénat, réuni de nouveau, fixe à 25 millions la liste civile de l'Empereur et à 1 million 500 mille francs la dotation annuelle des princes et princesses de la famille impériale.

ÉVÉNEMENTS DÉPARTEMENTAUX.

Au trouble, à l'agitation occasionnés par les soulèvements révolutionnaires de ces derniers jours, dans diverses parties de ce département, succède un sentiment de profonde stupeur et de découragement parmi les uns ; de reconnaissance et de triomphe parmi les autres. L'anarchie est vaincue, l'ordre est rétabli. Des compagnies de soldats sont envoyées sur tous les points où l'insurrection a éclaté, et y opèrent,

concurrentement avec la gendarmerie, de nombreuses arrestations. 540 insurgés sont amenés et internés à Auxerre. Les mêmes opérations se répètent aux chefs-lieux des quatre autres arrondissements.

1^{er} JANVIER 1852. — Toutes les administrations constituées de la ville d'Auxerre et du département se rendent en corps à la préfecture, pour les réceptions officielles, et de là, à la suite de M. le préfet, à l'église cathédrale, où un *Te Deum* est chanté pour appeler les bénédictions du ciel sur le Président de la République.

Un grand nombre de conseils municipaux sont dissous et remplacés par des commissions provisoires. Une foule de cabarets et cafés suspects sont fermés par arrêté du commandant de l'état de siège.

20. — Mort de M. le baron de Chateaubourg, ancien membre du conseil général, ancien maire de Villeneuve-le-Roi.

FÉVRIER. — Quelques mises en liberté sont prononcées en faveur des détenus politiques.

20 MARS. — Des incendies très-fréquents se déclarent dans les campagnes, notamment dans les bois; favorisés par une longue sécheresse et par un vent continu, ces sinistres ne causent cependant pas des dégâts considérables. La malveillance n'y est pas toujours étrangère et plusieurs incendiaires sont arrêtés, convaincus et punis.

MM. Benoit, procureur de la république à Auxerre; Arrault, membre du conseil général, maire de Toucy; Barrey, maire de Coulanges-sur-Yonne; Petit-Mangin, lieutenant de gendarmerie; un officier et un soldat du 15^e léger, en garnison à Auxerre sont décorés de la Légion-d'Honneur, pour leur belle conduite à l'occasion des événements insurrectionnels de décembre.

7 AVRIL. — Le général Canrobert, aide-de-camp et commissaire délégué du Prince-Président, arrive à Auxerre, revise les dossiers des détenus politiques et ordonne l'élargissement d'un très-grand nombre d'entre eux.

21 et 26. — Réunions solennelles, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, sous la présidence de M. Lamy, conseiller de la cour d'appel de Paris, des membres des tribunaux et des divers agents ministériels convoqués pour la prestation de serment.

Les incendies continuent avec une déplorable recrudescence sur divers points du département.

Mort de M. le baron de Varanges, membre du conseil général de l'Yonne, maire et bienfaiteur de la commune de Chemilly près Chablis.

4 MAI. — Réunion à l'hôtel de la Préfecture de tous les maires du département pour la prestation de serment. MM. les sous-préfets d'Avallon, Sens et Tonnerre assistent à cette réunion solennelle où figurent environ 450 maires.

6. — La commission militaire centrale de révision, établie à Paris, fait connaître les décisions rendues par elle au sujet des 202 inculpés

politiques, dont 18 contumaces appartenant au département de l'Yonne lesquels n'ont pas obtenu remise de leur peine. Ces inculpés, partis le 8 mai d'Auxerre, de Joigny et de Sens, sous l'escorte de la gendarmerie et des troupes, sont dirigés sur le fort d'Ivry, pour être de là, envoyés en Algérie, où leur est assignée une résidence.

20. — Un arrêté préfectoral institue des commissions cantonales pour, conformément au vœu du conseil général, consulter l'expérience sur la question d'extinction de la mendicité.

25. — Réunion à l'hôtel de ville d'Auxerre des membres des Sociétés savantes de l'Yonne et de Saône-et-Loire, sous la présidence de M. le baron Chaillou des Barres.

50. — Election des membres des tribunaux de commerce des cinq arrondissements.

6 JUILLET. — Arrivée à Auxerre de M. l'inspecteur général de la police. Il visite les principaux établissements de la ville.

1^{er} AOUT. — Elections des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement.

9. — Ouverture de la première session du conseil d'arrondissement.

15. — La fête patronale de Saint-Etienne, qui se confond avec la fête nationale, est célébrée à Auxerre avec pompe et enthousiasme.

25. — Ouverture de la session du conseil général.

Nomination des maires et adjoints dans toutes les communes du département.

12. — Clôture de l'année scolaire. Distribution des prix dans tous les collèges du département.

Les cinq conseils d'arrondissement, réunis en session, puis le conseil général assemblé, adressent au Prince-Président des pétitions en faveur de l'Empire. Les municipalités et les populations du département suivent l'impulsion et forment des adresses innombrables dans le même sens.

20. — Etude, par le gouvernement, d'un projet d'embranchement du chemin de fer d'Auxerre à La Roche. Ce projet, après examen, n'est pas approuvé.

12 SEPTEMBRE. — Entre autres projets importants, le conseil général décide qu'il sera établi, à Auxerre, un dépôt de mendicité, et que l'interdiction de mendier sera étendue au département tout entier.

Elections municipales dans toutes les communes de l'Yonne.

De grandes mutations ont lieu parmi les hauts fonctionnaires du département. M. Mique est nommé receveur-général des finances, en remplacement de M. Petit qui va à Melun; M. Menard de Rochecave est nommé directeur des contributions directes, en remplacement de M. Messein, admis à la retraite; M. Ferrouil de Montgaillard est nommé recteur de l'académie de l'Yonne, en remplacement de M^o Maignien

qui va dans la Corrèze ; M. de Gauville est nommé payeur du département, en remplacement de M. Migé, qui passe en la même qualité dans la Moselle.

On pousse activement, à Auxerre, les travaux de construction des bâtiments qui complètent l'Asile départemental. On augmente ceux de l'Hôtel-Dieu.

7 NOVEMBRE. — Fête d'inauguration des eaux de Vallan à Auxerre. Bénédiction religieuse très-solennelle du grand bassin construit pour les recevoir à leur entrée en ville. 30 bornes-fontaines distribuent l'eau dans toute la ville.

Voyage de Mgr. l'archevêque de Sens à Rome, où il reçoit, du pape Pie IX, un brillant accueil.

5 DÉCEMBRE. — De grands banquets patriotiques et des fêtes ont lieu à Auxerre et dans les principales localités du département, pour célébrer le rétablissement de l'Empire.

Eclairage au gaz de la ville d'Auxerre.

27. — Convocation extraordinaire du conseil général pour délibérer sur les travaux d'achèvement de l'Asile des Aliénés à Auxerre.

